



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 41997

Texte de la question

M. Benoist Apparu interroge M. le Premier ministre et lui demande de bien vouloir lui indiquer, au moment où les commémorations du centenaire de la guerre mondiale 1914-1918 se multiplient, ce que la France entend promouvoir comme commémoration pour le 70e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944 qui sera sans doute l'une des dernières occasions de mettre à l'honneur les participants.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire tient à préciser à l'honorable parlementaire que parmi les commémorations prévues par l'État pour célébrer le 70e anniversaire du débarquement de Normandie, une cérémonie internationale sera organisée le 6 juin 2014 à Ouistreham (Calvados). Cette cérémonie à laquelle seront invités les représentants des pays ayant participé ou contribué à cet événement majeur de la Seconde Guerre mondiale, sera l'occasion de mettre à l'honneur de nombreux anciens combattants. D'autres cérémonies à caractère bilatéral sont prévues, telles les cérémonies franco-américaine et franco-canadienne, afin d'évoquer plus particulièrement la participation de certains de ces pays au débarquement de Normandie. Par ailleurs, l'État entend soutenir les initiatives locales, qu'elles émanent de collectivités territoriales ou d'associations, dans le cadre d'une procédure d'homologation qui est ouverte auprès de la mission régionale du 70e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie et à laquelle le ministère de la défense participe.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41997

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11704

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3572